

Décompte de l'impôt

Sur les revenus 2021

Dossier : THOMAS Eric

Déclaration : THOMAS Eric

Déclarant 1 : THOMAS BLONDEL né(e) en 1954
Eric

Adresse : 2 PLACE ROYALE
78000 VERSAILLES

Déclarant 2 : THOMAS BLONDEL né(e) en 1956
Marie-Christine

SITUATION DE FAMILLE	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES	DONT ENFANTS HANDICAPES	ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		Résid. exclusive	Résid. alternée	Résid. exclusive	Résid. alternée		
M		0	0	0	0	0	2

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
Salaires, pensions, rentes imposables				
Traitements, salaires nets de frais professionnels				17 023
Traitements et salaires bruts		18 915		
Déduction 10% ou frais réels		-1 892		
Pensions, retraites, rentes				23 712
Déclarées	18 182	8 165		
Abattement spécial de 10%	-1 818	-817		
				40 735
		S/Total	Total	
Revenus divers				
Revenus fonciers nets			156 325	
Revenus		156 325		
				156 325
REVENU BRUT GLOBAL				197 060
	Déclaré	Retenu	Déduction	Total
Charges déductibles du revenu global				
CSG déductible (100,00%)	10 552	10 552	10 552	
				-10 552
		S/Total	Total	
Revenus soumis au taux forfaitaire				
Revenus imposés au PFU au taux de 12.8%			28 260	
REVENU NET IMPOSABLE				186 508
		S/Total	Total	
Impôt au barème				
Impôt retenu sans revenus quotient			47 912	
Impôt calculé avec les droits normaux (2 parts)		47 912		
Tranche 0% (Jusqu'à 20450€)	20 450			
Tranche 11% (De 20450€ à 52140€)	31 690			
Tranche 30% (De 52140€ à 149090€)	96 950			
Tranche 41% (De 149090€ à 320672€)	37 418			
				47 912
Impôt sur le revenu				47 912
	Déclaré	Retenu	Réduction	Total
Réductions d'impôt limitées à l'impôt après décote				
Crédit d'impôt pour les revenus étrangers (100%)	48	48	48	
				-48
Impôt après réductions				47 864
		S/Total	Total	

Impôt proportionnel, reprise d'impôt, taxes annexes				3 617
Imposition des revenus au PFU au taux de 12.8%			3 617	
				3 617
Plafonnement des avantages fiscaux (niches fiscales)				
Avantages fiscaux de 2013 à 2021 à plafonner			381	
Plafond de 2013 à 2021 des avantages fiscaux			10 000	
Plafond de 2013 à 2021 des avantages fiscaux (Spécifique)			18 000	
Plafond 2012 des avantages fiscaux (18000 + 186508 x 4%)			25 460	
Plafond 2011 des avantages fiscaux (18000 + 186508 x 6%)			29 190	
Plafond 2010 des avantages fiscaux (20000 + 186508 x 8%)			34 921	
Plafond 2009 des avantages fiscaux (25000 + 186508 x 10%)			43 651	
				0
		S/Total	Total	
Crédits d'impôt				
Crédits d'impôt sur revenus mobiliers sur valeurs étrangères			1	
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			3 613	
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile			381	
				-3 995
Total de l'impôt sur le revenu net				47 486
Avance perçus sur les réductions et crédits d'impôt				314
Total des prélèvements à la source IR (somme des cases §8)				-44 904
SOLDE IR -----				2 896
Taux marginal (41%)				
Revenu fiscal de référence (215 114)				
dont traitements, salaires exonérés (286)				
Taux PAS du foyer fiscal (23,8%)				
Taux PAS individuel du déclarant 1 (appliqué sur option) (23,2%)				
Taux PAS individuel du déclarant 2 (appliqué sur option) (24%)				
	Prél sol	CSG	CRDS	Total
Contributions sociales				
Bases imposables	156 360	156 360	156 360	
Revenus de capitaux mobiliers	28 225	28 225	28 225	
CSG, CRDS et prélèvement social déjà prélevés	-28 225	-28 225	-28 225	
Revenus fonciers	156 325	156 325	156 325	
Plus-values et gains divers	35	35	35	
Taux	7,50%	9,20%	0,50%	
Montant	11 727	14 385	782	
dont cotisations déductibles sur revenus 2022 en 2023 (10630)				
				26 894
Total des contributions sociales nettes				26 894
Total des prélèvements à la source CS (somme des cases §8)				-26 130
SOLDE CONTRIBUTIONS -----				764
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER -----				3 660
PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE APPLIQUE				
REPORT(S) SUR DECLARATIONS FUTURES				
PERP plafond de déduction - Déclarant 1				12 280
Plafond 2020			4 052	
Plafond 2021			4 114	
Plafond 2022			4 114	
PERP plafond de déduction - Déclarant 2				16 253
Plafond 2019			3 973	
Plafond 2020			4 052	
Plafond 2021			4 114	
Plafond 2022			4 114	
Avance de 60% des RICI versées par la DGFIP en janvier 2023				229

	Base	S/Total	Total
Prélèvement forfaitaire non libératoire réglé			
2CK - Prélèvement forfaitaire non libératoire sur RCM		3 613	3 613
Contributions sociales déjà prélevées			
Autres revenus n'ouvrant pas droit à CSG déductible (17,20%)	28 225	4 855	4 855

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
Taux PAS du foyer				
IR après décote + impôt au taux marginal = A				47 912
IR après décote				47 912
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = B = a+b+f+i+j+k				196 873
Traitements, salaires, pensions et rémunération des dirigeants = a	16 364	24 371		40 735
Revenus fonciers = k				156 138
Total des revenus imposables = C				197 060
Numérateur = E = A x (B/C) - D				47 866
Total des revenus dans le champ du PAS = F = 1+2+6+9+10+11				201 400
Traitements, salaires et pensions = 1 = (a + b) ou (c + f + g + j)				45 262
Traitements, salaires bruts avec retenue à la source = a ou c		18 915		
Pensions brutes avec retenue à la source = b ou g	18 182	8 165		
Revenus fonciers = 11				156 138
Taux PAS du foyer = E / F x 100 -----				23,8
Taux PAS du déclarant ayant les plus faibles revenus				
Taux calculé avec rev du déclarant + 1/2 rev communs + pers à charge				
IR après décote + impôt au taux marginal = G			22 315	
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = H			94 433	
Traitements, salaires, pensions et rémunération des dirigeants		16 364		
Revenus fonciers		78 069		
Total des revenus imposables = I			94 527	
Numérateur = K = G x (H/I) - J			22 293	
Total des revenus dans le champ du PAS = L			96 251	
Traitements, salaires et pensions		18 182		
Revenus fonciers		78 069		
Taux PAS = K / L x 100 -----				23,2
Le déclarant ayant les revenus les plus faibles est le déclarant 1				
Taux PAS de l'autre déclarant				
Total des revenus du premier déclarant dans le champ du PAS = M			18 182	
Traitements, salaires et pensions avec retenue à la source		18 182		
Total des revenus communs dans le champs du PAS = N			156 138	
Revenus fonciers		156 138		
Total des revenus du déclarant dans le champ du PAS = P			27 080	
Traitements, salaires et pensions		27 080		
Taux PAS = (E - M x taux PAS du 1er déclarant - N x taux PAS du foyer) / P x 100				24
L'autre déclarant est le déclarant 2				

		S/Total	Total
Impôt sur la fortune immobilière 2022			
Actif brut		3 019 708	
Biens détenus directement		875 180	
Immeubles bâtis		875 180	
Résidence principale (après abattement)		560 000	
Autres immeubles bâtis		315 180	
Biens détenus indirectement		2 144 528	
Passif		-109 434	
Autres dettes dont IFI théorique		109 434	
Total plafonné		109 434	
IFI théorique		-14 793	
Actif net imposable		2 895 481	
Tranche 0%		800 000	
Tranche 0.50%		500 000	
Tranche 0.70%		1 270 000	
Tranche 1%		325 481	
IFI avant réductions		14 645	
IFI après plafonnement		14 645	
IFI A PAYER -----			14 645